



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2021

Salle de La Tuilerie

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle de la Tuilerie, après convocation légale le 22 juin 2021, sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents :

Mmes TOUET Magalie, TRALLERO Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, CALAS Jean-Pierre, MAHIEU Grégory, GROSSE Jean-Philippe, adjoints.

Mmes TREMOLIERES Marie-Ange, TISSERAND Laure, TENZA Nathalie, PERIE Nathalie, MOURRUT Frédérique, CUBELLS BOUSQUET Françoise, BOITARD Adeline, CAUSSE Florence conseillères municipales.

MM. MOUSTELON Alain, CONTY Bruno, JUSZKIEWICZ Richard, LAMY André, CONIL Romain, GARCIA Frédéric, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky, BARBUSCIA Patrick, BENAZECH Jacques conseillers municipaux.

Absents excusés :

Procurations :

PIOTON Sarah

à

BARSSE Francis

DUHEN Amandine

à

BENAZECH Jacques

A l'unanimité des suffrages, Mme TOUET Magalie a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

14 Questions sont portées à l'ordre du jour

Question n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du 18 mai 2021- Annexe 1

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

S'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il circulera en fin de séance auprès des Élus qui devront l'émarger.

Dans le cas contraire, il sera modifié et à nouveau porté à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante et sera émargé à ce moment-là.

Vous trouverez ci-joint le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du : 18 mai 2021

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 2

Objet : Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »**Annexe 2**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, le Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 30 octobre 2020, par courrier conjoint. Grand Orb, avec Bédarieux comme ville-centre, est un territoire de 20 000 habitants et constitue un cadre de vie très apprécié par les populations.

Les différentes municipalités de Bédarieux ont toujours eu à cœur, depuis de nombreuses années, de revitaliser la ville et notamment son centre afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et d'être plus attractif.

Le programme Petites Villes de Demain est une chance d'écrire au travers d'une ORT ambitieuse ces nouvelles stratégies de territoire qui marquent une volonté politique forte de vouloir changer les choses.

De plus, avec la crise sanitaire actuelle et les impacts négatifs qui se profilent sur l'économie, les collectivités souhaitent soutenir massivement les activités installées sur Grand Orb au travers de mesures concrètes d'accompagnement et d'aides ciblées.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de l'Hérault le 7 janvier 2021 par courrier dressant la liste des 11 communes lauréates de l'arrondissement de Béziers.

La convention d'adhésion a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Elle permet d'engager la Ville de Bédarieux et la Communauté de Communes à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT. Cette ORT mettra fin à la présente convention.

Cette convention a pour objet :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver la convention d'adhésion Petites villes de demain telle que présentée**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention**

VOTE : Vingt-quatre voix POUR et cinq ABSTENTIONS (Mesdames Adeline BOITARD, Françoise CUBELLS BOUSQUET et Messieurs Jacky TELLO, Dimitri ESTIMBRE, Patrick BARBUSCIA)

Question n° 3

Objet : Soutien aux commerces : Minoration des droits de terrasse des bars, snacks, restaurants

Les bars et restaurants ont pu rouvrir le 19 mai pour le plus grand plaisir de tous.

Cependant, afin de soutenir la reprise d'activité de ce pan important de l'économie de notre cité, et parce que ces derniers ont été contraint à la fermeture une bonne partie de l'année 2020, il est proposé d'abaisser le montant annuel des droits de terrasse à un montant symbolique.

En effet, le Code Général de la propriété des personnes publiques prévoyant que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, il est impossible de supprimer totalement ces droits d'occupation.

Il est donc proposé de fixer un tarif forfaitaire annuel de 1 € par terrasse pour l'année 2020 (facturé en 2021).

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- De reconduire pour l'année 2020 la minoration des droits de terrasse en fixant un tarif forfaitaire annuel de 1 € par terrasse
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 4

Objet : Création des comités de quartier **Annexe 2**

Conformément à ses engagements de campagne, la municipalité souhaite créer des comités de quartier pour répondre à la volonté politique de développer des actions visant à impliquer les bédariciennes et bédariciens dans la vie locale.

Outil privilégié d'expression des habitants, ces comités favorisent l'exercice d'une citoyenneté active et permettent de rassembler tous les éléments d'un « mieux vivre ensemble ».

Aussi, ils agiront en respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique et favorisent l'écoute et le dialogue entre les citoyens et les élus afin de donner du sens à l'action publique. Le comité de Quartier sera consulté sur les projets d'aménagement généraux ou d'équipements publics concernant le quartier qui ont fait l'objet d'un examen préalable en Municipalité.

Le comité de Quartier participera aux réflexions sur l'avenir du quartier.

Le découpage de ces quartiers est établi selon le découpage géographique des bureaux électoraux, soit 5 « quartiers » et se compose des habitants du quartier ou des personnes exerçant une activité professionnelle dans les limites géographiques.

Chaque comité de quartier se composera au minimum de 5 personnes. Le nombre maximum est de 10 membres. Un appel à candidature sera fait au mois de septembre.

Un référent de quartier devra être élu au sein de chaque comité et son mandat est renouvelable tous les ans.

Le rôle et l'engagement de chacun est expliqué sur la charte annexée ainsi que les missions de ces comités.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la création de comités de quartier,
- Signer la charte de fonctionnement annexée à ladite délibération

VOTE : Vingt-deux voix POUR, six ABSTENTIONS (Mesdames Adeline BOITARD, Florence CAUSSE, Amandine DUHEN et Messieurs Jacky TELLO, Dimitri ESTIMBRE, Patrick BARBUSCIA et Jacques BENAZECH) et une CONTRE (Françoise CUBELLS- BOUSQUET))

Question n° 5

Objet : Dénomination du parvis devant la maison médicale « Parvis Alain Solié »

La commune souhaite rendre hommage au Docteur Alain Solié qui nous a quitté brutalement à l'âge de 71 ans en 2014.

Alain, comme nous l'appelions était né à Belmont, petit village de l'Aveyron.

Après des études primaires et secondaires à Bédarieux et sa « médecine » à Montpellier, il s'était installé en 1969 parmi nous.

Inlassablement pendant 45 ans il nous a accompagné dans les bons et les mauvais moments. Il était l'incarnation du médecin de famille.

Sa nature bienveillante et sa tolérance était apprécié au-delà de sa patientèle. En accord avec sa famille, est proposé au Conseil Municipal de nommer le parvis devant la Maison médicale de la Place Rabaud « Parvis Alain Solié » pour que sa mémoire, qui demeure dans nos cœurs, perdure pour les générations futures



Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la dénomination de cet espace, « Parvis Alain Solié ».

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 6

Objet : Subvention Façades et toiture – état nominatif

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 Décembre 2020 et a voté par la délibération n°2020-12-119 le renouvellement de la campagne de restauration et de valorisation façades 2021 ainsi que la délibération n°2020-12-120 pour les toitures.

Ainsi, deux subventions d'un montant total de 30 000 € ont été votées lors du Budget 2021. Cette dernière est inscrite en dépenses d'investissement sur le Chapitre 204.

Afin de pouvoir procéder au paiement des pétitionnaires, le Conseil municipal est sollicité pour délibérer un état nominatif. A ce jour, la Commission technique s'est réunie au 1er Juin 2021 et a validé l'examen des dossiers reportés au tableau ci-dessous :

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DU PROJET	MONTANT FINANCE	DATE DE LA COMMISSION TECHNIQUE
GIL Gérard	14, rue de la plaine	3615 € : *1170 € (façade 78m² rue Jeanne D'Arc) *2445 € (façade 163m² rue de la plaine)	Commission du 01/06/21
KIRSH Richard	4, rue de l'Ancien Cimetière	1080 € (façade)	Commission du 01/06/21
VERDU Raymond	1, place du Général de Gaulle	1245 € (toiture)	Commission du 01/06/21
DACHY Martine	1, rue Martel	3480 € (toiture)	Commission du 01/06/21
CALAS Jean-Pierre	2 bis, rue de Canorgues	1000 € (toiture)	Commission du 01/06/21
CHAIF Ahmdaoui	9, quai Roosevelt	900 € (toiture)	Commission du 01/06/21
TOTAL SUBVENTIONNE :		11 320 €	

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 7

Objet: Modification du temps de travail d'un agent en Parcours Emploi Compétences (PEC)

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Maire informe l'assemblée :

Suite à un accroissement d'activité au sein du service espaces verts, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent qui a été recruté dans le cadre d'un contrat PEC.

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire comme suit :

- Temps de travail initial 20h hebdomadaires
- A compter du 14 juin 2021, 30 heures hebdomadaires

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à mettre en œuvre les modifications relatives au temps de travail de ce contrat et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 8

Objet : Subventions aux associations Humanitaires, Sociales et de développement durable

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être attribuées aux associations humanitaires, sociales et de développement durable :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2021
Association Bédaricienne contre la Myopathie	1 000,00 €
Association des Résidents aux cœur d'Orb	900,00 €
Bien vieillier ensemble en haut Languedoc	200,00 €
Bédarieux Informatique et loisirs	700,00 €
Conseil Citoyen	380,00 €
Donneurs de Sang	1 300,00 €
Episode	1 100,00 €
Familles Rurales Le Maison Jaune	400,00 €
Foyer Seniors hauts Cantons	1 700,00 €
L'Ami des hauts cantons	300,00 €
Ligue contre le Cancer	300,00 €
Resto du Cœur	1 200,00 €
Retraités SNCF	750,00 €
Secours Catholique	1 500,00 €
Souffle d'Orb	300,00 €
Bon Débarras Ressourcerie	1 000,00 €
Total	13 030,00 €
	Total 2021 13 030,00 €

Messieurs Bruno CONTY et Jacky TELLO ne participent pas au vote
VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 9

Objet : Subventions aux associations d'Anciens Combattants, diverses et Informatives et pédagogiques

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être attribuées aux associations d'Anciens Combattants, informatives et pédagogiques et diverses :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2021
Anciens Marins et Marins anciens combattants (AMAC)	100,00 €
Ancien combattants Tunisie Algérie Maroc (C.A.T.M)	225,00 €
F.N.A.C.A.	600,00 €
Souvenir Français	300,00 €
Ste Entraide Légion d'honneur Locale	720,00 €
Total	1 945,00 €
	Total 2021 1 945,00 €

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2021
C.F.D.T.	600,00 €
C.G.T.	3 600,00 €
SOLIDAIRES	200,00 €
A.T.T.A.C.	700,00 €
Info don 34	250,00 €
La Viaducque	200,00 €
Ligue des droits de l'homme	200,00 €
Association Bédaricienne des Commerçants (A.B.C)	9 450,00 €
ADEDS (secourisme)	1 000,00 €
Amical du Personnel Communal	5 300 €
Total	21 500,00 €
	Total 2021 21 500 €

Messieurs Dimitri ESTIMBRE et André LAMY ne participent pas au vote

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 10

Objet : Subventions aux associations dédiées à l'Enfance et à l'enseignement

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être attribuées aux associations dédiées à l'enfance et à l'enseignement :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2021
A.P.E.L. Le Parterre (sous réserve de dossier)	700,00 €
A.P.E.M.A.	200,00 €
Eclaireurs de France	600,00 €
Ecole Jacques Prévert (Caisse des écoles)	1 125,00 €
Ecole maternelle Joliot Curie (Caisse des écoles)	1 125,00 €
Ecole maternelle Langevin Wallon (Caisse des écoles)	1 455,00 €
F.C.P.E.	1 520,00 €
Langevin Wallon élémentaire (Caisse des écoles)	5 707,00 €
La Locomotrice	200,00 €
LATULU (sous réserve de dossier)	900,00 €
Le Roi Lire - Joliot Curie	250,00 €
Lire et Grandir - LW Maternelle	250,00 €
Maison des Lycéens du Pays d'Orb (F Léger)	900,00 €
RASED (Caisse des écoles)	549,00 €
OGEC LE PARTERRE	36 000€
Total	51 481,00 €
	Total 2021 51 481,00 €

Madame Adeline BOITARD ne participe pas au vote
VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 11

Objet : Subventions aux associations sportives

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être attribuées aux associations sportives :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2021	Subventions Evènement proposées
A.C.C.A. (Chasse)	5 320,00 €	
Aéro-Club de Bédarieux Grand Orb	3 100,00 €	
Aérodrome de Bédarieux La Tour	250,00 €	
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	1 700,00 €	
Asso Sportive LEP F. Léger	500,00 €	
Badminton	300,00 €	
Ball trap	200,00 €	
Basket Club Athlétique Bédarieux	1 900,00 €	
Bousquet- Bédarieux Volley-ball du Grand Orb	6 000,00 €	
Bédarieux Nautic Club	2 100,00 €	
Bédarieux Course Nature	650,00 €	
Club Athlétique Bédaricien Gymnastique	1 600,00 €	
CA Bédarieux Grand Orb Rugby	23 000,00 €	
Cyclo Club Bédarieux	500,00 €	
Entente bouliste Bédaricienne	1 900,00 €	
Gym Tonic	200,00 €	
Hand Ball Club Bédarieux Hauts Cantons	2 100,00 €	
Jeunes au Pays d'Orb (sous réserve de signature de la convention)	1 000,00 €	
Les Ailes au Cœur d'Orb	250,00 €	
Mine de Rien	200,00 €	
Pétanque Bédaricienne Hauts Cantons	2 200,00 €	1 000,00 €
Randonnée Pédestre Sportive	200,00 €	
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 800,00 €	
Entente Sportive Grand Orb Foot	16 000,00 €	
Vertical Raid Orb	300,00 €	
Zhi Neng	200,00 €	
Total	75 470,00 €	1 000,00 €
		Total 2021 76 470,00 €

Messieurs Francis BARSSE, André LAMY et Romain CONIL ne participent pas au vote
VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 12

Objet : Subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être attribuées aux associations culturelles :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2021	Subventions Evènement proposées
Arts Plastiques "l'Œil et la Main"	1 400,00 €	
A travers chants	200,00 €	
Ass. Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hts Cantons	1 700,00 €	
Amis du Patrimoine Culturel Catholique de la paroisse de Notre Dame des lumières	400,00 €	
C2RA - Ondapaïs Radio	200,00 €	
Cercle Généalogique des Hauts Cantons	500,00 €	
CEPO (Centre Polyphonique)	-	10 000,00 €
Curiositas	1 000,00 €	
Ciné-club		2 000 €
Créateurs (rices)Caroux au Canal du midi	950,00 €	
Diapason (APE Ecole de musique)	200,00 €	
Guingoï Folk	2 000,00 €	1 400 €
Harmonie Bédaricienne	7 000,00 €	
Jazz'Orb (voir projet)	200,00 €	
La Comédie du Causse	700,00 €	
La Dame au Cœur d'Orb	800,00 €	
La Talvera	200,00 €	
Les Trinacriens	400,00 €	
Mémo'Art	400,00 €	395 €
MV Production	1 500,00 €	22 000,00 €
Objectif Sud	- €	12 000,00 €
Objectif-Image	800,00 €	
Raïces Flamencas	1 200,00 €	700 €
Résurgence Etude Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine	1 200,00 €	
Souffle d'air	200,00 €	
Total	23 150,00 €	48 495,00 €
	Total 2021 71 645,00 €	

Messieurs Jean-Pierre CALAS, Jean-Philippe GROSSE, Patrick BARBUSCIA et Jacky TELLO ne participent pas au vote

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 13

Objet : Subventions aux associations de sécurité et prévention

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être attribuées de sécurité et prévention :

ASSOCIATIONS	2020		2021
	Subventions Votées 2020	Subventions Except. Votées	Subventions proposées 2021
Amicale des Sapeurs- Pompiers	1 700,00 €		1 700,00 €
Association Assistance des Animaux Abandonnés (4A)	2 500,00 €		2 500,00 €
France Victimes 34 (anciennement ADIAV)	5 000,00 €		5 000,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	- €		300,00 €
Total	9 200,00 €	- €	9 500,00 €
	Total 2020 9 200,00 €		Total 2021 9 500,00 €

Monsieur Grégory MAHIEU ne participe pas au vote

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 14

Objet : Subventions aux associations de quartiers

Monsieur le Maire propose de procéder au vote des subventions 2021 qui pourraient être allouées aux associations de quartiers :

ASSOCIATIONS	2020		2021
	Subventions Votées 2020	Subventions Except. Votées	Subventions proposées 2021
Association Les Jardins du Viaduc	400,00 €		400,00 €
Association Quartier Château SACO	400,00 €		400,00 €
Association Quartier Roc Rouge	400,00 €		400,00 €
Les Causses Vivants	380,00 €		400,00 €
Association Quartier Ancienne route de Clermont	200,00 €		400,00 €
Total	1 780,00 €	- €	2 000,00 €
	Total 2020 1 780,00 €		Total 2021 2 000,00 €

Monsieur Patrick BARBUSCIA ne participe pas au vote

VOTE : UNANIMITÉ